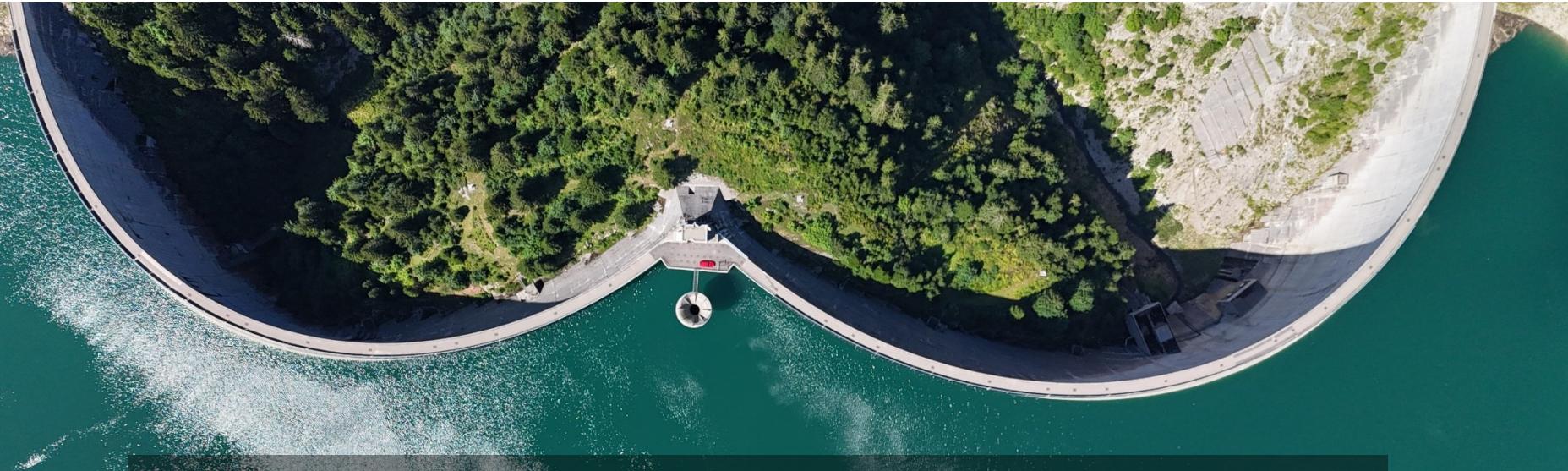




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Eaux



Gestion et protection des eaux : thèmes d'actualités au niveau fédéral

Patrice Eschmann
Chef de la division Eaux, OFEV



Rôle de l'OFEV et de la Division Eaux

Multifonctionnalité?

- Vision de l'OFEV (2024): Les générations actuelles et futures disposent de ressources naturelles intactes (sol, eau, forêt, air, climat, diversité biologique et paysagère) en Suisse et dans le monde.
- Différents Offices et 3 divisions de l'OFEV s'occupent de l'eau au niveau fédéral.
- La division Eaux de l'OFEV doit garantir la protection des eaux et l'exploitation durable des peuplements de poissons et d'écrevisses en Suisse.

Opérationnalisation?

- Les cantons disposent des ressources en eau.
- Rôle concret dans les eaux partagées avec un autre Etat

Constitution
de la Conféd

Costituzio
della Confed

Constituziun federal
da la Confederaziun

Art. 76 CST (Eaux)

**Les cantons disposent des ressources
– la Confédération définit le cadre**



Domaines d'action de la CH



Bases légales, procédures,
aménagement du territoire



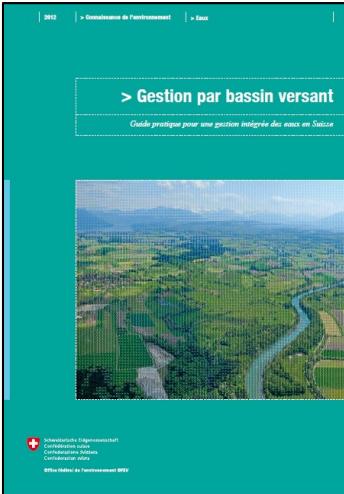
Différentes stratégies/plans
d'actions de la Confédération



Conventions internationales
et tâches fédérales liées



Gestion intégrée des eaux – Instruments



Rapports d'experts sur la gestion des ressources (OFEV, 2015-2017)

Module 1



Expertenbericht zum Umgang mit lokaler Wasserknappheit in der Schweiz

Bestimmung von Regionen mit Handlungsbedarf bei Trockenheit

Bericht Nr. 7023.19-BP012,
Bern, 22. April 2016

Im Auftrag des Bundesamts für Umwelt BAFU
HUNZIKER **ETATECH** **integralia** **sofies** **vermac** **Dr. Benjamin Meylan** **Grundwasserumwelt**

Module 2



Im Auftrag des Bundesamts für Umwelt BAFU

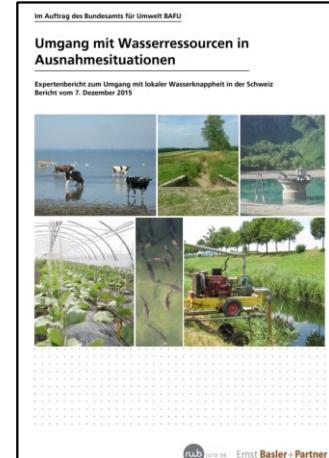
Erarbeitung von Massnahmen zur langfristigen Sicherstellung der Wasserressourcen

Ein Vorgehen gestützt auf bestehende Planungsinstrumente

Bericht Nr. 7043.18-BP004,
Bern, 10. April 2017

HUNZIKER **ETATECH** **integralia** **sofies** **vermac** **Dr. Benjamin Meylan** **Grundwasserumwelt**

Module 3



Plans d'action : Adaptation aux changements climatiques en Suisse (2014–2019 / 2020-2025)



Mesures du plan d'action 2020-2025

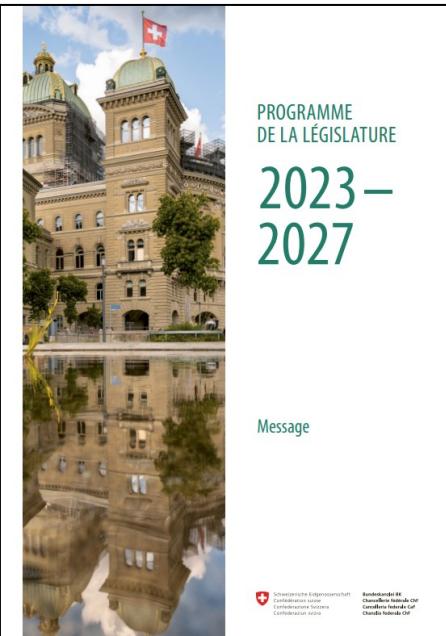
«Adaptation aux changements climatiques»

Gestion des eaux et hydrologie				
Défis/risques et opportunités	Nécessité d'agir	Mesures		
Accroissement des fortes chaleurs (hausse des températures de l'eau) - Évolutions négatives dans le domaine de la biodiversité - Restriction de l'utilisation thermique des eaux	Moyenne	PA1-ge7		
Accroissement de la sécheresse estivale - Augmentation des pénuries d'eau - Évolutions négatives dans le domaine de la biodiversité - Baisse des rendements agricoles - Dégénération des services écosystémiques forestiers - Diminution de la production hydroélectrique pendant l'été - Augmentation des coûts de traitement de l'eau potable - Diminution de la capacité de transport fluvial	Moyenne	PA2-ge1, PA2-ge2, PA1-ge1, PA1-ge3, PA1-ge4, PA1-ge5, PA1-ge6, PA1-ge7, PA1-ge10		
Aggravation du risque de crues - Augmentation des dommages aux personnes - Augmentation des dommages matériels - Evolution positive dans le domaine de la biodiversité - Baisse des rendements agricoles - Dégénération des services écosystémiques forestiers - Diminution de la production hydroélectrique - Baisse de la qualité de l'eau	Moyenne	PA1-ge4, PA1-ge5		
Dégénération de la qualité de l'eau, des sols et de l'air - Dégénération de la qualité de l'eau	Moyenne	PA2-ge2, PA1-ge7		
Champs d'action (voir premier volet de la stratégie)				
GE1 Eau potable GE2 Lacs d'accumulation GE3 Refroidissement des centrales thermiques GE4 Irrigation GE5 Débit résiduel GE6 Canalisation et évacuation des eaux sur les routes GE7 Gestion des lacs GE8 Exigences internationales GE9 Utilisation des eaux souterraines GE10 Lessivage de substances GE11 Erosion des sols GE12 Centrales au fil de l'eau GE13 Pêche de loisir GE14 Navigation (Rhin)				
Justification de la nécessité d'agir				
La création régulière de scénarios climatiques nationaux dans le cadre du National Centre for Climate Services (NCCS) constitue une base essentielle à l'étude des effets et du développement des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Seules ces bases peuvent permettre aux décideurs d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies ciblées en évitant les mesures dites à haut risque et celles qui débouchent sur un résultat négatif.				

- Collecte de données sur les besoins en eau en Suisse
- Examen des mesures de protection des eaux au regard du changement climatique
- Outils de planification pour la gestion des ressources en eau
- Mise en réseau et garantie de l'approvisionnement en eau
- Potentiel des retenues et des réservoirs d'eau
- Régulation des lacs
- Gestion des lacs et des réservoirs d'eau suisses dans le contexte international
- Prise en compte de l'évolution des régimes de débits et des température pour l'évacuation des eaux en zones habitées
- Détection précoce des épisodes de sécheresse



Mandat issu du programme de la législature 2023 - 2027



Arrêté fédéral du 6 juin 2024 sur le programme de la législature 2023 à 2027

- ↗ **Art. 25** Objectif 24: La Suisse renforce ses mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment en vue de protéger la population et les infrastructures critiques

Le Conseil fédéral prend les mesures suivantes en vue d'atteindre l'objectif 24:

125. Adoption de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques en Suisse.
126. Adoption de la stratégie intégrée pour la forêt et le bois à l'horizon 2050.
127. Adoption de la stratégie «Gestion de l'eau – périodes de sécheresse, fortes précipitations, qualité de l'approvisionnement en eau, protection des habitats aquatiques».

Des infrastructures conséquentes

des fonctions à optimiser – des impacts à minimiser



Actualités liés aux barrages alpins: OEIE



- Installations nouvelles et modifications considérables d'une installation existante sont soumis à EIE (Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RS 814.011))
- Centrales à accumulation et centrales au fil de l'eau ainsi que centrales à pompage-turbinage d'une puissance installée supérieure à 3 MW avec consultation de l'OFEV (Annexe, ch. 21.3)
- L'autorité consulte la Confédération lorsqu'il s'agit d'un prélèvement destiné à des installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à 300 kW (art. 35 LEaux)

Actualités liés aux barrages alpins: LEaux Débit résiduel





Actualités liés aux barrages alpins: LEaux Eclusées et charriage

A wide-angle aerial photograph of a mountainous landscape. In the center, a massive glacier is visible, its white and grey surface contrasting with the surrounding brown and green rocky terrain. Below the glacier, a large, turquoise-colored lake is nestled in a valley. A dam is visible on the right side of the lake. The surrounding mountains are rugged, with patches of snow and ice clinging to their peaks. The sky is clear and blue.

Actualités liés aux barrages alpins: LEaux Marges pro-glaciaire

A scenic mountain landscape featuring a river flowing through a valley. The river has a rocky bed and is surrounded by lush green forests. In the background, majestic mountains rise, with one prominent peak featuring a snow-capped top. The sky is clear and blue. A dark, semi-transparent rectangular box is overlaid on the lower half of the image, containing the text.

Actualités liés aux barrages alpins: LEaux et LPN **Zones alluviales**

Au final, un arbitrage entre utilisation et protection

